



28 SEP 2011 1717

**DELIBERATION N° 37/2011 du 27 Septembre 2011  
(valant Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif de l'exercice 2011)  
Relative à des annulations et à des virements de crédits  
dans le Budget Primitif de l'exercice 2011**

En sa séance du 27 septembre 2011, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2011 du 20 septembre 2011, sous sa présidence, avec Monsieur OOPA Richard, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,**

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008, portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2011 de la Commune de HUAHINE ;
- Vu la délibération 8/2011 du 30 mars 2011, adoptant le budget primitif de l'exercice 2011;
- Vu la délibération 21/2011 du 15 juin 2011, (valant décision modificative n° 1 du budget primitif de l'exercice 2011) relative à des annulations et à des virements de crédits dans le budget primitif de l'exercice 2011;
- Vu la lettre du 09 août 2011 du Trésorier payeur des ISLV ;
- Vu la lettre du 18 août 2011 du Trésorier payeur général de la Polynésie Française ;
- Vu les nécessités budgétaires et de service ;
- Oùï l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1er :** Des annulations et des virements de crédits dans le Budget primitif de l'exercice 2011, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct o		en -	en +	en -	en +
<b>Opérations réelles</b>				<b>15 304 573</b>	<b>14 800 000</b>	<b>23 328 479</b>
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>		<b>1 431 566</b>		
606 21	251	Combustibles		102 968		
606 22	811	Carburants		154 907		
606 23	251	Alimentations		763 489		
606 281	251	Autres fournitures non stockées		12 122		
	811			5 365		
606 311	251	Fournitures d'entretiens / véhicules		62 000		
	812			110 756		
606 32	811	Petit équipement		13 900		
606 36	811	Vêtement de travail		12 621		
611	251	Contrat prestation de services		99 860		
624 11	251	Transports de biens		14 503		
	812			2 000		
625 6	811	Missions / Agents		40 000		
626 2	251	Frais de télécommunication		11 550		
	811			25 525		
<b>012</b>		<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>12 586 174</b>		
641 11	251	Rémunération principale		3 578 301		
	811			2 864 577		
	812			1 680 579		
645 1	020	Cotisations à la C.P.S.				
	251			386 945		
	811			293 080		
	812			141 730		
647 5	251	Médecine du travail, pharmacie		17 760		
	811			13 320		
	812			7 770		
648 31	811	Indemnités de Départ anticipé à la retraite		399 936		
	812			3 202 176		
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 286 833</b>		
655 4	811	Contributions/SPC-PF, AC-DOM, AMF		1 286 833		
<b>70</b>		<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>				<b>15 304 573</b>
708 72	01	Par les budgets annexes et les régies municipales				15 304 573
<b>73</b>		<b>Impôts et taxes</b>			<b>14 800 000</b>	<b>14 800 000</b>
731 1	01	Contributions directes				14 800 000
732	01	Centimes additionnels			14 800 000	
<b>77</b>		<b>Produits exceptionnels</b>				<b>8 023 906</b>
778 8	01	Produits exceptionnels divers				8 023 906
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre de Section à section</b>			<b>8 023 906</b>		
023	01	Virement à la Section d'Investissement		8 023 906		
<b>TOTAL</b>				<b>23 328 479</b>	<b>14 800 000</b>	<b>38 128 479</b>
			- ou +	<b>23 328 479</b>		<b>23 328 479</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

N° Prog	Art.	Fonct °	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
<b>Opérations réelles</b>					<b>8 023 906</b>		
	4541	001	Dépenses		8 023 906		
<b>040</b>	<b>Opération d'ordre de Section à Section</b>						<b>8 023 906</b>
	021	01	Virement de la section de fonctionnement				8 023 906
<b>TOTAL</b>					<b>8 023 906</b>		<b>8 023 906</b>
- ou +					<b>8 023 906</b>		<b>8 023 906</b>

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Nombre de conseillers en exercice : Vingt huit (28)

Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TANOVA Elizabette, MAITERAI Richard (+ proc.), TIATIA David, HIRO Andréa, OOPA Richard, ROURA-ARUTAHU Jacques (+ proc.), TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, LEMAIRE Gaston (+ proc), MAI Alphonse, TEPA Eremoana, TAINANUARII Joël, TUFAIMEA Rehomona.

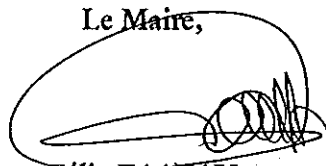
Trois (03) a donné procuration :

- Temana TAIPUNU à Jacques ROURA-ARUTAHU
- Camille FAATAUIRA à Gaston LEMAIRE
- Eremoana TEPA à Richard MAITERAI

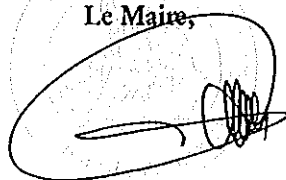
Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, MALATESTTE Antonio, TSIN TING Anitihi, TAI Tevanaa.

Le Maire,



**Félix FAATAU**

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents	: 15	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le <b>28 SEP. 2011</b> et publication ou notification du <b>29 SEP. 2011</b> Le Maire,  <b>Félix FAATAU</b>	
Votants	: 18 dont 3 pouvoirs		
Abstentions	: 2		
Exprimés	: 16		
Votes pour	: 16		
Votes contre	: 0		
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			